





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-277**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1182457-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉNOVATION DU PARC SAINT MITRE PHASE 3 -
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉNOVATION DU PARC SAINT MITRE
PHASE 3 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE PARTENAIRES INSTITUTIONNELS-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons met en exergue l'urgence de placer la santé au cœur des politiques publiques.

Visant à contribuer à la réduction des températures en zone urbaine par des aménagements durables, la Ville d'Aix-en-Provence est engagée dans des opérations de requalifications paysagères afin de limiter les effets négatifs du changement climatique en utilisant la nature comme élément de confort climatique.

Dans le cadre de cette politique d'aménagement durable et participant à la réalisation des objectifs de la mandature axés autant sur la végétalisation que sur la transition écologique, est notamment prévue l'opération de rénovation du parc Saint Mitre.

Le parc Saint Mitre se trouve dans le nord-ouest de la Ville d'Aix-en-Provence au carrefour des routes d'Eguilles et de Berre. L'accès au parc se fait par deux entrées principales, la première depuis l'avenue Jean Monnet et la seconde par la rue des Robiniers au nord du parc.

A l'origine, il s'agissait d'un domaine privé de 5 hectares, dominé par un usage agricole. Un château datant de 1875 était le point de repère principal. Il donne sur un bassin avec une cascade comprenant une ouverture sur deux allées bordées de grands arbres. Le domaine est

acquis par la municipalité en 1978. Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le domaine est transformé en parc paysager sous la direction des espaces verts de la Ville.

Afin de créer de petits reliefs et ainsi favoriser les perspectives, quelques modelés de terrain sont présents. L'ensemble du parc possède de beaux espaces engazonnés et est composé de grands arbres tiges de variétés différentes avec des persistants et des caduques. Quant aux cheminements, ils sont peu présents, concourant à une déambulation libre et naturelle.

Cependant, le parc Saint Mitre est vieillissant et présente des espaces délaissés, nécessitant donc une rénovation. Ainsi, une hiérarchie dans les espaces doit se faire afin de rendre le parc plus agréable à vivre. L'objectif de ce projet est de donner à ce parc une identité forte, un lieu de vie central que pourront s'approprier aussi bien les riverains que les touristes, mais aussi un parc écologique précurseur en matière de gestion différenciée, en faisant évoluer les pratiques d'entretien en fonction des espèces.

Cette rénovation se fera par phase sur plusieurs années.

La phase 1 de la rénovation du parc a consisté, entre mars et juin 2020 en la réalisation d'un jardin japonais, pour un montant de 180 000 € HT.

La phase 2 du projet sera mise en œuvre de février à mai 2021. La Ville réalisera des travaux hydrauliques (construction d'un canal et d'un second bassin, mise en place d'un circuit fermé à l'échelle du jardin japonais) et des travaux paysagers (plantations d'arbres, d'arbustes et de vivaces, mise en place d'un nouveau système d'arrosage en lien avec les nouvelles plantations). Le coût prévisionnel de cette phase est estimé à 450 000 € HT.

Dans le même temps, **la phase 3** sera débutée dont l'objectif est de regrouper les différentes fonctions du parc autour d'un canal qui devient ainsi l'ossature principale du parc Saint Mitre. Cette phase consistera donc en la remise en eau du canal existant au centre du parc ainsi que la rénovation de l'aire de jeux déjà présente (déplacement du pyracorde, création d'une aire de jeux adaptée aux différentes tranches d'âge, fabrication de modules de jeux en bois). Le coût estimatif de cette phase est établi à **412 000 € HT**.

Pour cette opération, nous sollicitons le concours financier de nos partenaires institutionnels :

- le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)
- la Métropole Aix-Marseille-Provence
- et tout autre partenaire financier (ADEME, ...)

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à solliciter le concours financier de partenaires institutionnels pour la phase 3 de la rénovation du parc Saint Mitre.
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2020-277 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉNOVATION DU PARC SAINT MITRE
PHASE 3 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE PARTENAIRES INSTITUTIONNELS-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

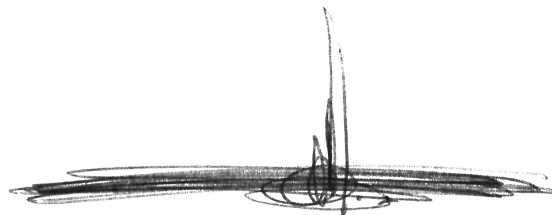
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»